

MON REGARD EN DIT LONG...

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

DOSSIER DE PRESSE

contact : Anne-Marie Vezes
assotourneons@gmail.com

L'ASSOCIATION

HISTORIQUE

L'Association Touristique de Néons sur Creuse une longue histoire :

Créée en 1980, elle a pour objet « la promotion du tourisme dans la région de Néons sur Creuse, l'animation ou la réalisation d'activités culturelles, touristiques, de villégiature ou de loisirs, et toute autre activité se rapportant à l'objet de l'Association »

Pendant une dizaine d'années elle a organisé essentiellement des animations (méchouis, rallyes pédestres, à vélo, à cheval... déguisés... concours divers...) autour de la Fête du village le 15 Août.

En 1994, après quelques années de mise en sommeil, et forte de nouveaux membres dynamiques, elle reprend ses activités sur trois plans : animation, environnement et communication.

Elle réalisera sur une période de 14 ans et chaque année, une à deux brocantes, deux à cinq concerts, deux à trois conférences, un festival de la moto rétro, le suivi du balisage des chemins de randonnée, le fleurissement du territoire, la recherche, le dépouillement et le traitement des documents du patrimoine archéologique et historique de la commune (archives, documents écrits, photos anciennes) pour des expositions... enfin l'édition des premières « Chroniques historiques de la commune de Saint Vincent de Néons ».

A partir de 2008, elle organise une animation autour du four banal dans le jardin de la cure: cuisson et vente de pain, de juin à septembre le dimanche matin tous les quinze jours, mais ses activités se portent essentiellement sur la poursuite de la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique de Néons sur Creuse ainsi que sur les quatre autres communes du tournonais : Tournon-Saint-Martin, Tournon-Saint-Pierre, Lurais, Preuilly-la-Ville. Elle a édité ainsi :

En 2013 « Histoire du Pays tournonais » écrit par Michel Plaud et parrainé par le PNR Brenne ;

En 2014 « Quand la Brenne était romaine » de Gérard Coulon (réédition du livre épuisé) ;

En 2019 « Chroniques Historiques de la Commune de Saint Vincent de Néons » version complétée et illustrée par de nombreux documents et iconographies ; à cette occasion, l'Association Touristique a organisé dans les locaux de l'ancienne école, une exposition de photographies rassemblant quelques professionnels proches de Néons (Jean Pierre LENFANT, Jean Gilles et Marie BAILLET , Jean Denis ROBERT, Thomas PAQUET, Francis LAUTARD) qui ont prêté quelques uns de leurs tirages pour soutenir la présentation du livre.

En 2019 dans chacune des cinq communes du tournonais, création de cinquante panneaux d'interprétation du patrimoine, implantés selon un circuit accessible sur un plan à proximité des mairies. Les cinq circuits faisant l'objet d'un livret format A4 en vente dans les mairies.

LE CONCOURS

LE PROJET

Cette année, l'Association Touristique a décidé d'organiser un concours photos « mon regard en dit long », parrainé par les deux photographes professionnels implantés à Néons Jean Denis Robert et Thomas Paquet : dans la continuité de la mise en valeur du patrimoine par l'image, après les photos anciennes, les représentations actuelles du territoire, le regard des amateurs mis en valeur par le regard des professionnels.

LE FOND

Au fond, ce concours doit avant tout être une partie de plaisir...
Quelque chose de ludique et de joyeux.

Nous aimons la photographie, sous toutes ses formes. Depuis toujours les images nous parlent. Nous sommes proches de ses métiers, les avons vécus, en avons subi les contreparties, les avantages comme les inconvénients. Nos vies, nos regards sont liés à ces pratiques, c'est quasiment une manière de vivre. Nous cogitons sans cesse à propos de nouvelles images, à venir, à voir, à faire. Voilà qui nous sommes.

LA FORME

Le jury est à majorité professionnelle :

Trois photographes: Thomas Paquet, Jean Denis Robert et Jean-Pierre Lenfant, une monteuse de film de fiction : Marie Robert, le responsable du Pôle éducation et culture du PNR Brenne : Sébastien Rigault, la Présidente de l'Association touristique : Anne marie Vèzes (diplômée de linguistique et de sciences sociales), Nadine Canet secrétaire de l'Association (infirmière).

Le jury : « Nous allons juger des photographies de gens forcément PASSIONNÉS. de tous genres, de tous horizons, de tous âges, et de toutes tendances... Puisque notre concours est ouvert à TOUS, à tous les FORMATS qu'ils soient argentiques et numériques »

«C'est déjà, nous l'imaginons, passionnant en soi!
L'Amateur (il a pour étymologie le verbe aimer) rencontre la profession! »

«Comprendre l'autre, chercher ce qu'il a voulu exprimer... rejeter, aimer, apprécier, discuter... CHOISIR! Et faire que les vingt quatre photographies choisies le soit pour de bonnes RAISONS... Raisons esthétiques, graphiques, artistiques...
Ce choix et ces longues réflexions seront notre premier labeur. »

LES OBJECTIFS

Le deuxième travail concernera les deux photographes dont l'atelier, le Manillon, est au coeur de Néons-sur-Creuse : Thomas Paquet et Jean Denis Robert.

Ils s'appliqueront à mettre en valeurs les images sélectionnées, pour enfin faire des tirages et des encadrements "comme pour eux" et gérer la scénographie de l'exposition.

L'objectif premier de cette opération sera de tisser des liens entre amateurs et pros... provoquer des révélations? créer des vocations? Pourquoi pas... En tout cas, partager notre savoir-faire... avec humilité! En sachant écouter et apprendre des autres.

LE REGLEMENT

1 - ORGANISATEUR

L'Association Touristique de Néons-sur-Creuse, ci-après désigné « l'organisateur » et représentée en la personne d'Anne-Marie Vèzes, Présidente, organise à partir du 15 septembre 2020 et jusqu'au 15 mai 2021 inclus, un concours photo intitulé : « Mon regard en dit long ... »

2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce concours est ouvert à tous.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

3 - COMMENT PARTICIPER

Les participants devront envoyer entre le 15 septembre 2020 et le 15 mai 2021 minuit, par mail à l'adresse suivante : **concoursphotosneons@gmail.com** un dossier par candidat limité à cinq photographies.

Les participants devront indiquer : en objet du mail : « Concours : mon regard en dit long », dans le corps du message : leur prénom, nom, adresse, courriel et téléphone.

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

4 – THEMES et SUJETS

Les photographies représenteront leur vision du territoire de la commune de Néons-sur-Creuse. Couleurs ou noir et blanc, numérique ou argentique, tout est ouvert, format, style, message.

Il est important que les photographies soient cohérentes dans leur contenu et leur présentation.

5 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies devront être au format jpeg et d'un poids maximum de 3Mo.
- les photographies envoyées devront être libres de droit.
- si la photographie représente des personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents des enfants afin de permettre à l'organisateur du concours d'utiliser cette photographie.
- les photographies ne devront pas porter atteinte à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, ou discrimination, à la haine ou à la violence.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que ses photographies puissent être diffusées et exploitées librement sur les supports numériques de la Mairie de Néons-sur-Creuse sur lesquels seront partagées les images des participants.

LE REGLEMENT

6 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Le jury du concours photo sera composé des membres du bureau de l'Association, de professionnels de la photographie et de membres de la société civile.

Le jury choisira 25 photographies parmi les candidatures reçues, selon des critères d'esthétisme et d'originalité.

Les photographies des lauréats seront tirées et présentées lors d'une exposition à Néons-sur-Creuse du 14 au 17 juillet 2021.

Lors de cette exposition, les visiteurs pourront voter pour leur photographie préférée.

Le lauréat ayant reçu le plus grand nombre de vote sera primé au titre du prix du public.

L'association Touristique de Néons financera la réalisation par l'Atelier Paquet-Robert des 25 tirages numériques.

Les résultats seront mis en ligne sur le site de la mairie.

7 - RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours.

8 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours sont destinées exclusivement à l'organisateur.

Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours.

Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du concours ne pourront pas participer au concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants.

Tout participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Association touristique de Néons-sur-Creuse
Mairie de Néons-sur-Creuse
36220 Néons-sur-Creuse

LE REGLEMENT

9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

10 - RESERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

11 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties.

Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents.